



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES
sur l'unité :

Centre de recherches administratives (EA 893)
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3

Janvier 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de recherches administratives (EA 893)
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Paul-Cézanne Aix-Marseille 3

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Janvier 2011



Unité

Nom de l'unité : Centre de recherches administratives (CRA)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : EA 893

Nom du directeur : M. Jacques BOURDON

Membres du comité d'experts

Président :

M. Yves JEGOUZO, Université Panthéon-Sorbonne, Paris 1

Experts :

M. Guylain CLAMOUR, Université Montpellier 1

Mme Anne LEVADE, Université Paris-Est Créteil Val de Marne

M. Philippe MADDALON, Université Panthéon-Sorbonne Paris 1

M. Dominique ROUSSEAU, Université Panthéon-Sorbonne Paris 1

M. Luc SAIDJ, Université Lyon 3

M. François SAINT-BONNET, Université Panthéon-Assas Paris 2, représentant le CNU

M. Jean SALMON, Université Libre de Bruxelles (Belgique)

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC, représentant M. Xavier VANDENDRIESSCHE, empêché.

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Gilbert ORSONI, Faculté de Droit et de Science politique

M. Alexis BUGADA, Vice-président délégué aux Sciences Sociales



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée les 27 et 28 janvier 2011, après une réunion de travail le 26 janvier au soir. L'équipe du CRA a été reçue le jeudi 27 janvier dans la matinée dans les locaux de l'UFR « Droit et Science politique » de l'Université Aix-Marseille III. La discussion s'est successivement déroulée, de 10 h à 11 h 30 avec les enseignants-chercheurs du CRA dont une dizaine étaient présents, y compris une représentante de l'antenne de Nîmes, puis avec une représentation des doctorants. Les questions ont notamment porté sur la gouvernance du centre dont le comité d'experts a souhaité qu'on lui explique plus clairement les modalités, puis sur l'adéquation entre le projet affiché et les actions programmées. La discussion avec les doctorants a été très cordiale. Ils ont témoigné dans leur ensemble d'une véritable satisfaction tant en ce qui concerne la disponibilité des enseignants que leurs conditions de travail.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le CRA est un laboratoire de l'UFR « Droit et Science politique » de l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III, au sein de laquelle se trouvent ses locaux. Il dispose d'une antenne au Centre Universitaire de Nîmes qui conduit des recherches intéressantes et collectives dans le domaine du nucléaire, en partenariat avec le CEA. S'agissant de la seule Université d'Aix, le CRA est structuré en cinq équipes, Droit administratif, droit comparé, contrats publics, fonction publique, contentieux administratif dont le dénominateur commun est le droit administratif. Ces équipes ont une activité soutenue se traduisant en colloques réguliers, organisation d'échanges internationaux, de très nombreuses publications. On soulignera :

- la gestion par le CRA de l'annuaire européen d'administration publique en notant toutefois, au dire mêmes des responsables, que l'audience de cette publication se réduit et qu'elle rencontre des difficultés de financement,

- des recherches nombreuses et reconnues sur l'administration territoriale,

- des recherches originales en droit public économique et en droit des contrats, la question se posant toutefois de la non-participation à cet axe, de chercheurs aixois très reconnus en ce domaine,

- des relations suivies et structurées avec l'international et notamment la Corée.

- Equipe de Direction :

Le CRA est dirigé nominalement par M. Jacques BOURDON. Toutefois, celui-ci a tenu à préciser d'entrée au comité d'experts qu'il n'en assurait pas la direction effective, mais que la direction de fait était assurée par M. Jean-Marie PONTIER, professeur à l'Université Paris I. Il a été précisé qu'un nouveau directeur en titre doit être désigné en la personne de M. Florian LINDTICH, professeur à l'Université Aix-Marseille III, d'ailleurs signataire du projet.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	1	11
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	24	27
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1,7	
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	56	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	8	8

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Le CRA rassemble des enseignants-chercheurs de haut niveau, produisant des travaux de grande qualité scientifique nourris de partenariats significatifs. Toutefois, son organisation comme la gouvernance mise en place freinent la lisibilité d'une démarche collective. Il en résulte une confusion assumée au stade de la direction du laboratoire et celle-ci conduit à accentuer les aspects individuels de la recherche et à restreindre la diversité dans les responsabilités scientifiques collectives, ainsi que dans les directions de thèses.

- Points forts et opportunités :

Une équipe rassemblant des spécialistes renommés en droit administratif, en contentieux administratif et en droit des contrats publics.

Un nombre satisfaisant de membres (voir toutefois infra) et une production scientifique qualitativement importante.

Une grande attractivité régionale, de très bonnes relations avec l'environnement local (juridictions, administrations) et des relations à l'international très structurées.

Une forte implication dans la formation initiale comme dans la formation continue et un encadrement de qualité des doctorants. Cela se manifeste notamment par le très grand nombre de masters rattachés au CRA et par l'attachement des doctorants au centre.



- **Points à améliorer et risques :**

Une gouvernance confuse manquant de lisibilité.

Un sens du collectif minoré par une incarnation trop individuelle et « patrimoniale » du Centre.

Une difficulté à identifier des actions transversales fédérant les cinq équipes.

Le sentiment de se concevoir comme une citadelle assiégée et une absence de relations avec les autres centres de recherche aixois travaillant sur des thèmes identiques ou voisins.

- **Recommandations:**

Définir une gouvernance claire et de nature à rendre lisible le caractère collectif de l'équipe.

Mieux rassembler et coordonner les efforts entre laboratoires, notamment avec l'UMR 6201 « Droit public comparé, Droit international et Droit européen ».

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	11
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	20
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	1
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	1
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	22

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

Le CRA comporte cinq équipes axées sur des thèmes généraux (Droit administratif, droit comparé, contrats publics, fonction publique, contentieux administratif) qui couvrent de larges champs de recherche et permettent d'associer des membres extérieurs. A défaut d'une véritable politique scientifique commune, cette organisation a permis, sous l'impulsion permanente de son directeur effectif, la réalisation de nombreux colloques et tables rondes, tandis que certains membres affichaient, pour leur part, une activité régulière de publication.

Les publications à caractère strictement individuel sont ainsi nombreuses et l'activité du CRA donne l'impression d'être souvent parcellisée et guidée par des initiatives individuelles davantage que par une véritable thématique arrêtée collectivement, cadrée et fortement problématisée. Par ailleurs, deux enseignants-chercheurs semblent être rattachés simultanément, et à titre principal, à deux unités de recherche distinctes, comme l'attestent les fiches individuelles remises à l'AERES.



S'agissant des doctorants, le CRA présente un nombre très important de thèses en cours et soutenues. Il s'attache à intégrer les doctorants dans ses activités, au plus grand profit de ces derniers qui bénéficient d'un encadrement très satisfaisant. En revanche, l'on peut regretter une absence significative de diversité dans la direction des thèses : sur 56 thèses référencées, 41 sont dirigées ou codirigées par le même enseignant-chercheur en poste dans une autre université. Par ailleurs, si l'on peut noter dans le rapport du CRA l'existence appréciable d'un « Comité de suivi des thèses » composé des directeurs de recherche, l'on peut regretter que les doctorants interrogés n'en aient point connaissance ce qui conduit à se poser la question de ses missions.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Par ses domaines d'activité et grâce à la renommée de ses membres, le CRA a pu nouer des relations solides et fructueuses dans son environnement régional. Il en va ainsi notamment des manifestations annuelles organisées avec la Cour administrative d'appel de Marseille. De même, le Centre développe de nombreuses et très utiles actions de formation répondant parfaitement aux besoins de son environnement professionnel grâce, notamment, au dynamisme des enseignants-chercheurs ayant rejoint le CRA ces dernières années.

Le CRA a également développé de sérieuses relations avec des chercheurs européens en organisant des tables rondes publiées régulièrement dans l'Annuaire européen d'Administration publique. Au niveau international, il a noué plusieurs partenariats, notamment avec la Corée du Sud et Taiwan. Le comité d'experts, ayant noté que trois des centres de recherche de l'Université d'Aix se concentraient sur des coopérations avec la Corée, s'est interrogé sur la coordination de leurs actions.

De ses activités de recherche, le CRA tire souvent des publications. La proximité avec les Presses Universitaires d'Aix-Marseille est à cet égard très précieuse, d'autant que plusieurs de ses collections sont dirigées par un membre du CRA.

Le rayonnement du CRA est ainsi appréciable, même s'il n'a pas été caché lors de la visite qu'il s'agissait aussi de l'effet produit par les travaux d'une seule personne.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

Le CRA a adopté une gouvernance qui s'avère peu lisible. Il a ainsi été exposé au comité d'experts que la direction du centre n'était pas exercée, en fait, par le directeur en titre mais par son prédécesseur, en poste dans une autre université. A compter de 2011, un nouveau directeur est entré en fonction sans que cette évolution n'ait conduit, a-t-il été expliqué au comité, à une véritable remise en cause des pratiques antérieures. Le comité d'experts s'est demandé comment le directeur « réel » du CRA réussissait à concilier cette mission avec ses activités dans son université de rattachement (la question de sa participation aux équipes de recherche de Paris I restant à éclaircir, le comité ne disposant pas des éléments nécessaires pour y répondre).

La confusion qui en résulte donne l'impression d'un passage de témoin mal assuré et manifeste une incarnation trop individuelle de l'équipe de recherche. Une nouvelle organisation, associée à un partage des responsabilités scientifiques et des directions de thèses, devrait être adoptée pour mieux mettre en valeur les qualités du Centre et la richesse des travaux qu'il fédère.



- **Appréciation sur le projet :**

Le CRA présente un projet de recherche intitulé « l'administration et son droit, essai de dépassement des notions d'opérateurs économiques et de régulateur », dont l'objet consiste notamment à mettre au jour un ou plusieurs « invariants » du droit administratif et de son contentieux en revisitant l'ensemble de la matière tout en fédérant, dans une démarche d'ensemble, les activités scientifiques des membres du centre et les domaines de recherche collective.

Le comité d'experts a toutefois noté un décalage entre le projet global ambitieux et innovant et le détail des actions de recherche envisagées qui, pour l'essentiel, s'inscrivent dans la continuité des recherches actuelles. En outre, face aux nombreux thèmes qu'il entend aborder, le projet présente le risque de se parcelliser et doit prendre garde à ne pas perdre son fil conducteur.

On peut se demander enfin, s'il peut être mené à son terme sans un accroissement du nombre de chercheurs et un renouvellement de la composition de l'équipe.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
CRA-Centre de Recherches Administratives	A	A	C	C	B

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques
(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations**
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**
- SHS3 Espace, environnement et sociétés**
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation**
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures**
- SHS6 Mondes anciens et contemporains**



Le Président

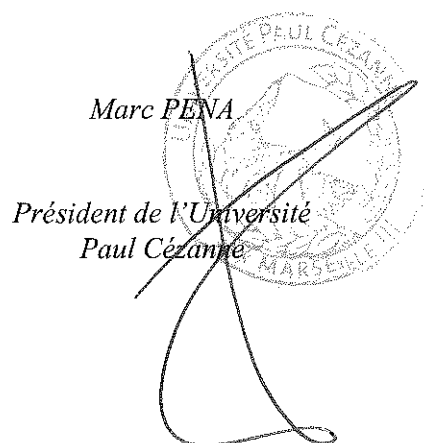
Observations d'Aix-Marseille Université sur le rapport d'évaluation

**S2UR120001676 – CRA
Centre de Recherches Administratives - 0132364Z**

Demandes de modifications :

NEANT

Marc PENA
Président de l'Université
Paul Cézanne



■ L'Université est une chance.

Saisissez-la

APPENDICE

S2UR120001676 – CRA
Centre de Recherches Administratives - 0132364Z

Réponse du directeur d'unité : Jacques BOURDON

Remerciant les membres du comité d'expertise pour leur attention envers lui et leur compréhension de la problématique de cette unité de recherche, le Centre de recherches administratives (CRA) prend bonne note des appréciations favorables portées sur les recherches menées au plan national et international sans pour autant les considérer comme un acquis. La présente réponse sera articulée entre les différents points appelant précision, complément d'information ou rectification.

1°) Sur la gouvernance :

Le jugement porté sur la gouvernance est sévère mais surtout infondé. Il n'existe pas trois directeurs au CRA et d'ailleurs le rapport fait référence à plusieurs reprises au directeur réel. Il est écrit qu'à compter de 2011 un nouveau directeur est entré en fonction ce qui n'est pas le cas, le Professeur Florian LINDITCH prendra seul la direction de l'unité de recherche après la signature du contrat quinquennal c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2012. A cette date la direction nominale et la direction réelle seront réunies en une seule personne qui, selon son projet, s'entourera d'un comité de direction composé d'enseignants-chercheurs du Centre.

2°) Sur le caractère collectif des travaux :

Les deux productions essentielles, l'Annuaire résultant de la Table Ronde annuelle, et la rencontre annuelle avec la Cour administrative d'appel de Marseille, sont bien des travaux collectifs portant sur une thématique, avec participation de tous les chercheurs qui le souhaitent. Si cela n'est pas collectif, où est le collectif et qui peut prétendre faire œuvre collective ? Tous les travaux présentés comme collectifs se traduisent par des recherches, signées par une personne, dans le cadre d'une thématique choisie. C'est ce qui est fait au CRA.

Le projet de redécoupage du champ des recherches défini par le projet scientifique sous forme d'ateliers confiés aux enseignants-chercheurs va dans le sens d'un renforcement de l'action collective.

3°) Sur les rapports avec d'autres centres de recherche :

Les relations avec les autres unités de recherche seront maintenues et renforcées. L'invitation à la coordination avec l'UMR de droit public répond à une ouverture du CRA qui n'a pas reçu jusqu'à présent de réponse favorable. Il est à relever que la motivation des jeunes chercheurs est plus grande dans l'identification en une structure telle que le CRA que dans la dispersion de collaborations diverses.

Par ailleurs, à l'initiative du CRA, est mis en place un réseau des laboratoires de droit administratif regroupant actuellement Nice, Aix, Montpellier, Toulouse, Brest et Lille (colloque d'avril 2011 à Montpellier sur le droit à la consommation et les services publics).

4°) Sur les partenariats avec la Corée et Taïwan

L'observation du comité n'est pas fondée. Trois centres, est-il écrit, « se concentrent sur des coopérations avec la Corée ». Cette affirmation est douteuse. Il suffit pour s'en convaincre :

- 1) de voir où est la documentation sur la Corée, et en coréen : au CRA et pas ailleurs,
- 2) de voir dans quel centre sont inscrits les doctorants coréens, c'est au CRA,
- 3) de vérifier quel est le centre de recherche français qui est connu du KLRI (équivalent du CNRS) et des universités coréennes : il y en a un seul, c'est le CRA.

Le CRA conduit une coopération approfondie avec les institutions scientifiques coréennes et ses contacts avec la Corée ne se résument point à de brefs échanges de passage.

5°) Sur les capacités de travail du Professeur Jean-Marie PONTIER :

Mis en cause personnellement le Professeur Jean-Marie PONTIER a rédigé l'observation suivante qui fait partie intégrante de la réponse générale du CRA.

« La suspicion qui porte sur la possibilité de participer de ma part à la fois aux recherches au CRA et à Paris I est inacceptable et insupportable. On ne demande pas à ceux, parmi les professeurs, qui font partie d'un cabinet d'avocats ou qui sont conseils juridiques de justifier de leur qualité de chercheurs. Alors que je me consacre exclusivement et sans contrepartie financière à mes fonctions universitaires. L'an dernier, j'ai fait le rapport de synthèse d'un colloque organisé par le CERAP de Maryse Deguegue auquel j'appartiens et j'ai assisté, par conséquent, aux deux jours de colloque. Peu de membres du CERAP l'ont fait. Je suis un membre actif du GRALE. L'interrogation posée est donc tout à fait déplacée. »

Aix-en-Provence le 13 avril 2011

Professeur Jacques BOURDON



L'Université est une chance.
Saisissez-la.